

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 524

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 2, après le mot :

« personnes »,

insérer les mots :

« résidant habituellement en France et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.